

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Caroline Grenier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/fc6adcb89e4a2d4211b387f2>

Date d'obtention : 2025-08-25 19:16:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important de suivre la trousse avec toutes les étapes pour les élèves qui viendront me voir pour dénoncer des situations de sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il est important de prendre au sérieux les dénonciations et d'intervenir le plus rapidement pour éviter que l'image ou les images circulent auprès des élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est important de bien suivre la trousse pour poser les bonnes questions.